

Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 14 novembre 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Dianne Duchesne, Éric Poiré, Rock Morin, Marc Frappier et Yvan Verville. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Nicole Bouffard ainsi que le contremaître, Richard Michaud.

Absente : Madame Denise Dubois

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-11-172

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapport du maire;
4. Adoption du procès-verbal de la session du 11 octobre 2005;
5. Approbation des comptes à payer :
 - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
 - Au montant de 44 440,09 \$;
 - Au montant de 22 811,79 \$;
 - Au montant de 90 451,27 \$;
 - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 32 821,89\$;
 - c) Chèques de paie du mois d'octobre 2005 :
 - Paie du 8 octobre 2005 au montant de 15 620,43 \$;
 - Paie du 25 octobre 2005 au montant de 17 151,11 \$;
6. Lettre de monsieur Denis Marion :
 - a) Dérogation mineure;
 - b) Abrogation de la résolution no 2005-09-144 (vente de terrain);
 - c) Nouvelle demande d'acquisition de terrain;
7. Période de questions;
8. Correspondance reçue et envoyée d'octobre 2005;
9. Dérogation mineure :
 - a) Monsieur Jocelyn Gélinas
 - b) Madame Lucille Morin
10. Québec en Forme;
11. Gestion des constats d'infraction par la Ville de La Sarre;
12. Contrat d'huile à chauffage;
13. Nomination de représentants :
 - a) MRC;
 - b) Corporation de développement;
 - c) Fortin Les Berges;

14. Demande de madame Linda Lafrenière;
15. Demande d'un citoyen pour le service de ramonage;
16. Appui au syndicat des travailleurs des Postes;
17. Demandes de subvention :
 - a) Club de la Fraternité;
 - b) Comité des Loisirs de Colombourg;
 - c) Cercle des Fermières de Macamic;
18. Demande de monsieur Steve Poiré (Dépanneur 111);
19. Programme FIMR;
20. Résolution pour lettre de remerciements pour les élus qui nous ont quittés;
21. Rapport des comités;
22. Questions diverses :
 - Pose des numéros civiques
23. Période de questions;
24. Information du directeur général;
25. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 6 a), 6 c), 15, 22 a) et 24 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

3. Rapport du maire

Le maire, Daniel Rancourt, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

2005-11-173

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DU 11 OCTOBRE 2005

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Le procès-verbal du 11 octobre 2005 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-174

5. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :

- Au montant de 44 440,09 \$;
 - Au montant de 22 811,79 \$;
 - Au montant de 90 451,27 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 32 821,89 \$;
- c) Chèques de paie du mois d'octobre 2005 :
- Paie du 8 octobre 2005 au montant de 15 620,43 \$;
 - Paie du 25 octobre 2005 au montant de 17 151,11 \$;

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-175

6. b) **ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2005-09-144**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La résolution numéro 2005-09-144 permettant la vente d'un terrain à monsieur Denis Marion soit abrogée, car monsieur Marion ne désire plus acheter ce terrain au prix convenu antérieurement.

Adoptée à l'unanimité.

7. **Période de questions**

Un citoyen s'informe de la carte routière produite par la MRC d'Abitibi-Ouest. Une carte lui est remise séance tenante.

Monsieur Claude Morin mentionne qu'il faudrait, à son avis, contrôler le temps de monsieur Rénaud Mélançon et demande au conseil de faire gérer cet employé par le contremaître.

8. **Correspondance reçue et envoyée d'octobre 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'octobre 2005.

2005-11-176

9. a) **DÉROGATION MINEURE – M. JOCELYN GÉLINAS**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 13 octobre 2005, d'une demande de dérogation mineure concernant le 45, 4^e Avenue Ouest, propriété de monsieur Jocelyn Gélinas ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande à des conditions;

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jocelyn Gélinas, sur la propriété du 45, 4^e Avenue Ouest, Ville de Macamic, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que construit d'un bâtiment secondaire détaché de 32 centimètres plus haut que la norme.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-177

9. b) **DÉROGATION MINEURE – MME LUCILLE MORIN**

Considérant qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication dans le journal Info-Mak, édition du 13 octobre 2005, d'une demande de dérogation mineure concernant le 687, Rang 2 et 3 Ouest, propriété de madame Lucille Morin ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande à des conditions;

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure présentée par madame Lucille Morin, sur la propriété du 687, Rang 2 et 3 Ouest, Ville de Macamic, soit acceptée de la façon suivante :

- Permettre le maintien tel que construit de la marge latérale ouest de 1,17 mètre inférieur à la norme, du bâtiment secondaire détaché, celui d'une superficie de 73,19 mètres carrés;
- Permettre le maintien tel que construit de la marge latérale ouest de 1,58 mètre inférieur à la norme, du bâtiment secondaire détaché, celui d'une superficie de 22,51 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-178

10. **QUÉBEC EN FORME**

ATTENDU QUE la Fondation Lucie et André Chagnon poursuit, à travers les projets de *Québec en Forme*, des objectifs de promotion d'activités physiques et sportives favorisant une vie saine et active auprès des enfants de 5 à 12 ans;

ATTENDU QUE la Fondation prévoit financer un projet *Québec en Forme* en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'un projet *Québec en Forme* s'applique à l'échelle du territoire d'une MRC à la fois;

ATTENDU QU'un projet soumis à la Fondation, pour être retenu parmi d'autres, doit notamment démontrer une forte mobilisation et une concertation de tous les intervenants du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE plusieurs organisations territoriales oeuvrent déjà à mobiliser les intervenants de la MRC et qu'ils sont à préparer la candidature du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, auprès de la Fondation, pour l'obtention d'un projet *Québec en Forme*;

ATTENDU QUE notre municipalité est consciente :

- qu'il y a place et qu'il est indispensable de développer de saines habitudes de vie chez nos jeunes;
- que l'activité physique et sportive peut aider les jeunes d'aujourd'hui et aussi une fois qu'ils seront devenus adultes et parents;

ATTENDU QUE les municipalités comptent parmi les partenaires et les acteurs clefs qui doivent s'impliquer dans le projet;

ATTENDU QUE notre municipalité adhère pleinement aux objectifs poursuivis par la Fondation et que tous nos citoyens bénéficieraient de façon très importante des retombées d'une telle initiative.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

- de signifier à la Fondation Lucie et André Chagnon tout notre intérêt à participer et à collaborer à la mise en œuvre d'un projet *Québec en Forme*, sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest et plus particulièrement dans notre municipalité;
- de contribuer, à la hauteur des capacités et des moyens physiques et humains de notre municipalité, à la réalisation d'activités dans le cadre du projet *Québec en Forme* et ce, tant dans les limites de notre municipalité qu'ailleurs sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- d'être solidaire avec tous les intervenants du territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest pour obtenir un projet *Québec en Forme*, pour le soutenir et participer à son déploiement ainsi qu'à sa pérennité.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-179

11. **GESTION DES CONSTATS D'INFRACTION PAR LA VILLE DE LA SARRE**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de mandater la Ville de La Sarre aux fins d'agir, pour et au nom de la Ville de Macamic, dans toute poursuite à intenter en vue du règlement des constats d'infraction émis sur le territoire de la municipalité et d'acquitter les frais juridiques et autres à être chargés par la Ville de La Sarre et le fruit des amendes nous sera remboursé.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-180

12. **OCTROI DU CONTRAT D'HUILE À CHAUFFAGE**

Soumissions sur invitation reçues et offrant seulement un escompte fixe:

Pétrolière Bradley	0,042 ¢
Les Pétroles Carufel inc.	0,040 ¢
Produits Pétroliers Harricana	0,040 ¢
Sonic	0,020 ¢

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE: La Ville de Macamic octroie le contrat d'approvisionnement d'huile à chauffage à la compagnie Pétrolière Bradley offrant le meilleur escompte fixe, soit 0,042 ¢ par litre fixe pour une période d'un an, soit du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-181

13 a) **SUBSTITUT À LA MRC**

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic nomme la conseillère Denise Dubois comme substitut du maire pour les assemblées de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-182

13 b) **DÉLÉGUÉ À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ET AU COMITÉ FORTIN LES BERGES**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Le conseiller Marc Frappier soit délégué à la Corporation de développement de Macamic et que le conseiller Rock Morin soit délégué au Comité Fortin-Les Berges.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-183

14. **DEMANDE DE MADAME LINDA LAFRENIÈRE**

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande, la justification de celle-ci et qu'il est de l'intérêt de la municipalité de procéder ainsi;

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic ouvre le contrat d'entretien des trottoirs de madame Linda Lafrenière et lui offre un montant additionnel de 1 750 \$ plus 53 \$ pour un ajout demandé par la Ville, pour un total de 1 803 \$ à chaque année restante au contrat.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard, soit autorisé, pour et au nom de la ville, à signer une annexe au contrat existant entre les parties pour l'accomplissement des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-184

16. **APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES POSTES**

ATTENDU QUE Postes Canada effectue une révision de l'ensemble de son réseau postal et qu'elle a annoncé son intention de fermer le centre de tri de Québec comme étant la toute première étape de son examen;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral semble appuyer le projet de Postes Canada de fermer le centre de tri de Québec, à partir de décembre 2005, ce qui entraînera l'élimination de 302 emplois;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral permet à Postes Canada de fermer des bureaux de poste, et ce, en dépit du moratoire qui interdit la fermeture de bureaux de poste situés dans les petites villes et les régions rurales;

ATTENDU QUE le réseau postal public assure un lien entre les collectivités de ce pays immense et aide à surmonter les différences et la distance qui les séparent;

ATTENDU QUE le réseau postal public joue un rôle clé dans la vie sociale et économique de ce pays en fournissant des emplois et une infrastructure nécessaires à la prospérité des collectivités et à la croissance des entreprises;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Ville de Macamic écrive à John McCallum, ministre responsable de Postes Canada, pour lui demander que le gouvernement canadien donne instruction à Postes Canada :

1. d'annuler la fermeture du centre de tri de Québec et de mettre fin à tout autre projet de fermeture d'installations postales ailleurs au pays;
2. de tenir des consultations auprès de la population, des syndicats des postes et des autres principaux intervenants en vue d'élaborer un processus uniforme et démocratique qui permettra de décider des modifications à apporter au réseau de Postes Canada;
3. de maintenir, d'élargir et d'améliorer notre réseau postal public.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-185

17. **DEMANDES DE SUBVENTION**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accorde les subventions suivantes :

- Club de Fraternité	100 \$
- Comité des Loisirs de Colombourg	500 \$
- Cercle des Fermières de Macamic	100 \$

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-186

18. **DEMANDE DE MONSIEUR STEVE POIRÉ**

Le conseiller Éric Poiré déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêts sur cette question du fait que c'est son fils. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT que la demande de monsieur Steve Poiré du Dépanneur 111 de rendre équitable l'approvisionnement en diesel et en essence entre son commerce et celui du Dépanneur l'Express est justifiée;

CONSIDÉRANT qu'à l'analyse de la situation, celle-ci révèle qu'effectivement il y a un écart important d'achat entre les deux commerces;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire être la plus équitable possible.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Marc Frappier et résolu :

QU' : À partir du 1^{er} janvier 2006, la Ville de Macamic s'approvisionnera en diesel au Dépanneur 111 et en essence au Dépanneur l'Express, et ce, pour les deux prochaines années. Par la suite, il y aura, le plus possible, une équilibrage des achats entre les deux commerces pour l'approvisionnement de l'essence et du diesel.

Puisqu'il y a trois propositions, le vote est requis.

Pour : 3 Contre : 2 (Cette proposition est donc retenue)

Adoptée à la majorité.

2005-11-187

19. **PROGRAMME FIRM**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou le consultant, André Bélanger, ing., soient autorisés à présenter une demande d'aide financière au programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) pour la réfection des équipements de distribution de l'eau potable comprenant la fourniture et l'installation du système de traitement d'eau potable (appoint), d'équipement mécanique et d'équipement pour répondre aux exigences du MEF ainsi que des travaux à l'intérieur de l'usine de filtration. Le montant total du projet est de 893 454 \$.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou le consultant, André Bélanger, ing. soient autorisés à signer et à compléter tous les documents requis et nécessaires pour l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2005-11-188

20. **LETTRÉ DE REMERCIEMENTS AUX ÉLUS SORTANTS**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic envoie une lettre de remerciements aux élus sortants.

Adoptée à l'unanimité.

21. **Rapport des comités**

Les conseillers Rock Morin et Éric Poiré font rapport de leurs différentes rencontres.

23. **Période de questions**

Monsieur Claude Morin signale qu'un ponceau de bois est détérioré sur la route Macamic-Chazel. Monsieur Louis Dessureault signale, pour sa part l'allure délabrée du terrain de paintball.

Certificat de crédit

Le conseil municipal autorise la dépense de la résolution 2005-11-185, sachant qu'il n'y a pas de crédit disponible.

Nicole Bouffard
Secrétaire-trésorière adjointe

2005-11-189

25. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu d'ajourner l'assemblée au 28 novembre 2005. Il est 22 h 30.